



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI 10H 12H 14H 18H

MERCREDI 13H30 18H

JEUDI 10H 12H

VENDREDI 10H 12H 13H30 18H

Tél: 05 45 83 26 74



Page 2

Le mot du maire

Pages 3 à 5

Le conseil municipal
vous informe

pages 6 et 7

La vie des asso-
ciations

Page 8

Zoom

Page 9

Les news

Page 10 à 13

Infos

Le mot du maire

Nouvelle équipe depuis le 23 mars, changement également pour notre bulletin d'information.



Nouvelle présentation du « Petit Mesnacais » aujourd'hui grâce aux idées et à la motivation des nouveaux élus. Je vous en souhaite bonne lecture. Notre site Internet connaît depuis quelques mois un problème d'accessibilité, nous mettons tout en œuvre pour résoudre ce désagrément rapidement.

Toute l'équipe municipale s'est mise en place et participe activement à la vie de notre commune dans les différentes actions choisies avec les compétences et les disponibilités de chacun.

Concernant la Communauté de Communes du Grand Cognac, les commissions ont été également créées avec des conseillers volontaires dans les domaines que chacun a choisis par connaissance et envie. De grands projets sont en cours d'étude ou déjà bien avancés (centre nautique, mutualisation et transferts de compétences, développement du service de bus Transcom, projet économique et touristique,....etc)

Vous trouverez dans les prochaines pages, le budget de la commune, celui de l'assainissement ainsi que certains projets qui seront réalisés en 2014....sans oublier, bien sûr, toutes les réalisations urgentes suivant nos besoins et contraintes. De nouveaux panneaux d'affichage municipal vont être mis en place dans les prochains jours et viendront en remplacement des anciens qui sont devenus obsolètes et pour certains mal placés (mur privé).

Trois mois d'élu, c'est court, mais également long, en investissement, connaissances et échanges en tout genre, ce qui nous booste pour construire et faire avancer notre commune et notre territoire vers une évolution raisonnable et mesurée malgré toutes les décisions de l'Etat qui nous arrivent et ne nous arrangent guère (Dotations en moins, Rattachement des départements, etc...).

Perspectives intéressantes et motivantes pour toute l'équipe afin de réaliser les projets que nous mettrons en place en se fabriquant un bel avenir tous ensemble.

Je vous souhaite en ce début de mois Juillet et au nom du Conseil Municipal de bonnes et agréables vacances.

D.GOIS

Le conseil municipal vous informe...

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT

Investissement

Dépenses – Recettes

82 460.67 - 42 694.46 = 39 766.21 en déficit (normalité)

Cette somme sera reportée en dépenses d'investissement au budget 2014 (compte 001).

Résultat global de clôture

Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

42 113.54 - 19 722.77 = 22 390.77 en excédent

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Investissement

Dépenses – Recettes

185 539,84 – 126 382.19 = 59 157.65 en déficit (normalité)

Cette somme sera reportée en dépenses d'investissement au budget primitif 2014 (compte 001)

Résultat global de clôture

Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement

398 342.93 - 257 313.63 = 141 029.30 en excédent

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR 2014

Société de Chasse Mesnac	600
Comité des fêtes Mesnac	600
AL Basket Mesnac	600
Malissmiss	600
Chambre des métiers	145
Info 16	200
ADMR	300
France Alzheimer	200
AFM	200
Les restaurants du coeur	200
Divers	745

Lors de la fête du pain le comité des fêtes avait assumer à lui seul tous les frais. Une fois les comptes faits il s'avère que la commune doit rembourser 144 euros au comité. Après délibération le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 144 euros au comité des fêtes.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Dépenses/recettes de fonctionnement : 64 224.24 €

Dépenses/recettes d'investissement : 73 366.21 €

BUDGET DE LA COMMUNE

Dépenses/recettes de fonctionnement : 430 967.21 €

Dépenses/recettes d'investissement : 251 335.19 €

Le conseil municipal vous informe...

FDAC 2014

la commune peut bénéficier, pour l'année 2014 d'une inscription au FDAC.

- Plafond subventionnable HT : 10 635.52 €
- subvention 30 %: 3 190.66 €

Le devis présenté s'élève à la somme de 12 980.80 HT pour des travaux de voirie rue du bois de Cognac à Pain perdu (VC 219). Grand Cognac participe financièrement pour toute la partie d'accès à la zone artisanale.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la dépense et les travaux de voirie qui seront réalisés en septembre.

DIVERS

Suite aux devis importants à réaliser sur le véhicule communal ,le garage Arnaud l' a racheté pour la somme de 700.00 € .Un véhicule a été acquis à la commune de Cherves suite à un remplacement dans leur parc automobile.

Une entreprise va être contactée afin que l'on puisse avoir un autre véhicule léger sous contrat avec de la publicité. Le contact va s'établir et les modalités seront définies ultérieurement.

FETE DU PAIN

Le Samedi 20 septembre, pour les journées du patrimoine, le comité des fêtes et le conseil municipal organisent la deuxième édition de la fête du pain, place des Marronniers à « Pain PERDU ». Un marché artisanal vous sera proposé ainsi que la vente de pains cuits dans le four à pain. Boissons et restauration payantes seront à votre disposition sur place. Vous pourrez vous rendre au lavoir ou visiter l'église qui sera ouverte pour l'occasion.

PHOTOS



Sortie en vélo du 1er Mai



Scène recouverte de mousse

*Le conseil municipal vous informe...***RESULTAT DES ELECTIONS EUROPEENNES**

300 inscrits ; 112 votants ; 106 exprimés

Force Vie	LDVD	Mme DE BLIC Marie	3 voix
Lutte ouvrière faire entendre le camp des travailleurs	LEXG	Mme HAMON Valérie	2 voix
Choisir notre Europe	LUG	Mme THOMAS Isabelle	15 voix
Liste Europe Ecologie	LVEC	M JADOT Yannick	6 voix
Debout la France! Ni système, ni extrêmes avec Nicolas DUPONT-AIGNAN	LDVD	Mme BAYLE DE JESSE Cécile	4 voix
Pour la France, Agir en Europe avec Alain CADEC	LUMP	M CADEC Alain	31 voix
Front de gauche-Rompre avec l'austérité pour refonder l'Europe	LFG	Mme MARTIN Myriam	2 voix
Liste bleue marine-non à Bruxelles, oui à la France	LFN	M LEBRETON Gilles	34 voix
Nouvelle donne	LDVG	M POILANE Emmanuel	2 voix
Ud Modem les européens, liste soutenue par François BAYROU et Jean-Louis BORLOO	LUC	M ARTHUIS Jean	5 voix
UPR sud-ouest	LDVD	M GOUVERNEC Jean-François	1 voix
Nous citoyens	LDVD	Mme RICHEZ-LEROUGE Véronique	1 voix

INFO

La mairie sera fermée du 4 au 22 août pour les congés d'été.

Vie des Associations

Société de Chasse

Le banquet des chasseurs s'est bien passé dans une bonne ambiance.

La journée de pêche a été une réussite et les pêcheurs ont vraiment apprécié l'organisation.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Actuellement pas de manifestation prévue en attendant une date pour l'assemblée générale.

Rangez votre artillerie et bonnes vacances à tous nos chasseurs.

Comité des fêtes

Le loto du 30 mars a bien rempli le gymnase avec 250 personnes.

Le brin d'aillet du 1er mai a attiré beaucoup de monde de la commune.

La brocante du 1er juin a accueilli 30 exposants.

PROCHAINES MANIFESTATIONS:

4 Juillet à 19h30

Assemblée générale

6 septembre

Concours de pétanque

Malissmiss

L'association Malissmiss a fait le bilan de ses diverses activités. De ce fait, elle prépare une nouvelle saison avec des changements afin de répondre au mieux aux attentes des adhérentes. Le bureau a pris la décision de remplacer le cours de zumba par un cours de danse fitness, et conserve le renforcement musculaire qui a connu un franc succès. L'activité des enfants sera reconduite.

Les jours et horaires des cours seront annoncés lors de l'assemblée générale qui se déroulera le vendredi 18 juillet 2014 à 19H30 à la salle des fêtes.

Pour tout renseignement complémentaire contactez Angélique (06 33 77 96 26 ;

angeldeg@live.fr)

TARIFS LOCATION PETIT MATERIEL

FRITEUSE : 30 Euros

PERCOLATEUR (100 tasses) : 30 Euros

ENSEMBLE DE COUVERTS

(pour 1 pers): 1 Euro

ENSEMBLE VAISSELLE: 10 Euros

TONNELLE: 20 Euros

CONTACT:

MICHEL VAN BOHEMEN

05.45.83.12.48

Les entreprises souhaitant faire de la publicité lors des manifestations sur la commune doivent contacter le comité des fêtes.

BROCANTE



LOTO



1ER MAI



Vie des Associations

Basket

Bilan sportif de la saison écoulée:

Débutants mini: bonne progression des petits

Poussins 2: 6ème dans la 2ème phase

Poussins 1: 2ème du général

Séniors B: 2ème en promotion excellence

Séniors A: 5ème en excellence

Loisirs: l'équipe reste très motivée malgré le peu de rencontres effectuées cette année.

Nouveau bureau de l'ALM:

Président: Julien BEAUMIER

Vice- Président: Jonathan BEAUMIER

Trésorière: Marie-Hélène BOIVIN

Trésorière adjointe: Sylvia TETAHIOTUPA

Secrétaire: Corinne SUIRE

Secrétaire adjointe: Magalie MOUNIER

L'ALM remercie vivement Michel DANGEVIL pour ces 50 ans passés au sein du club.

Merci pour sa présence son implication et sa patience.

CONTACT: Corinne SUIRE 05.45.36.52.69 / 09.54.56.05.10

Blog internet: <http://mesnac-basket.skyrock.com>

<http://basket-alm.skyrock.com>



Nouveau bureau de l'ALM



Tournoi du 28 Juin

ZOOM SUR....

Georges RENOU plus connu par tous sous le nom de « Jojo » est né le 15 décembre 1938 à Angoulême à 6 mois 1/2 de grossesse, ce qui lui a valu le droit de rester 2 mois 1/2 en couveuse avec sa maman qui l'a nourrit auprès de lui.

Le 13 mai 1942 un bébé vient agrandir la famille et naît Lucette sa petite sœur.

Le petit Jojo grandit et voyage de ville en ville. A Cherves tout d'abord où vit sa grand-mère paternelle, puis dans les Landes.

Il revient à Cherves puis à l'école de Macqueville et passe son certificat d'études primaires à Matha en mai 1953.

En 1952 il passe son brevet sportif à Matha.

Août 1953 il part à Montargis dans le Loiret puis à Marennes en Charente Maritime pour devenir apprenti cuisinier. Sa femme dit en souriant « qu'il n'a rien gardé de cette formation ». La même année ses parents s'installent à Mesnac.

En 1955 il revient à Mesnac comme aide familial sur la propriété de ses parents.

Après divers travaux sur Jarnac il part gare de Lyon à Paris pour travailler dans les bureaux de la SNCF en mars 1958.

Le 1er Janvier 1959 le voilà appelé sous les drapeaux, il part en Algérie comme radio où il sera blessé à la fesse droite le 19 avril 1960, ce qui lui vaudra la médaille de blessés de guerre et une pension.

Avril 1961 le voilà de retour à Paris jusqu'au 30 juin 1963 où il démissionne et revient à Mesnac travailler sur l'exploitation familiale.

En 1964 il épouse Josette qu'il a rencontré lors des bals au Seure.

Après avoir été bonne de 14 ans à 23 ans Josette arrive sur la propriété agricole malgré sa peur pour les vaches elle en possède maintenant une quinzaine. En plus des animaux il faut s'occuper des terres qui sont soit en céréales soit en vignes.

1965 arrive le premier fils Pascal. Quelques mois plus tard Mr RENOU père décède laissant ainsi Jojo sa mère et son épouse gérer l'exploitation. Cette même année il est élu pour la première fois conseiller municipal.

1966 il rachète la propriété. Il se recycle et prend une centaine de moutons à la place des vaches.

Un jour sa tante lui donne une chèvre qui a eu des bébés. Jojo en garde un et le voilà avec deux chèvres.

Puis d'années en années le troupeau s'agrandit et une centaine de chèvres viennent remplacer les moutons en 1975.

1969 arrive Laurent le deuxième fils. Aux dires de sa maman Laurent aimait bien faire téter les bébés chèvres.

1971 il est élu maire. Il le restera jusqu'en mai 2014.

1976 il est diplômé des donneurs de sang bénévoles. Médaillé d'argent puis médaillé d'or

16 Juillet 1984 il est nommé chevalier du mérite agricole

1990 Pascal se marie et travaille sur la propriété.

1994 il devient délégué de la commune de Mesnac à la communauté de communes jusqu'en 2014.

En 1997 il est temps pour Jojo et Josette de partir en préretraite. Pascal devient le propriétaire mais ses parents continuent de l'aider bénévolement.

Le voilà maintenant totalement à la retraite de ses obligations municipales et de sa propriété. Il coule des jours heureux en s'occupant de ses volailles, son jardin, son épouse et sa maman.



LES NEWS

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE: [http:// www.commune-mesnac.fr](http://www.commune-mesnac.fr)

Antenne Nature Loisirs Patrimoine : www.valleedelantenne.info

Charente Tourisme : www.lacharente.com

SECURITE

La Gendarmerie veille sur les biens et les personnes 24h/24h tous les jours de l'année.

Un gendarme est à votre écoute en permanence en composant le: 05.45.82.01.86 ou le 17 en cas d'urgence.

HORAIRES DES DECHETTERIES

Déchetterie de Cognac	Lundi :	9h-12h	14h-18h
Rue de l'artisanat	Mardi :	9h-12h	14h-18h
ZA haute Sarrazine	Mercredi :	9h-12h	14h-18h
16100 COGNAC	Jeudi :	FERMEE	
Tél: 05 45 82 34 01	Vendredi :	9h-12h	14h-18h
	Samedi :	9h-12h	14h-18h
	Dimanche :	9h-12h	

Déchetterie de Burie

ZA du Parc

Route de Cognac 1770 Burie

Horaires d'été du 1er avril au 30 septembre

Lundi :	9h-12h	14h-19h
Mardi :	9h-12h	14h-19h
Mercredi :	FERMEE	
Jeudi :	9h-12h	14h-19h
Vendredi :		14h-19h
Samedi :	9h-12h	14h-19h
Dimanche :	FERMEE	

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars

Lundi :	9h-12h	14h-17h
Mardi :	9h-12h	14h-17h
Mercredi :	FERMEE	
Jeudi :	9h-12h	14h-17h
Vendredi :		14h-18h
Samedi :	9h-12h	14h-18h
Dimanche :	FERMEE	

CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES SACS NOIRS

Depuis le 4 mars les sacs noirs sont ramassés le lundi. Vous devez donc les sortir le dimanche soir.

ETAT CIVIL

MARIAGE

M DELATTRE Karim et Melle GRUA Elodie le 22 février 2014

Félicitations aux mariés.

DECES

Mme RENAUDON Colette le 2 mars 2014

Mme AUFRAY Thérèse le 23 janvier 2014

Condoléances aux familles

NAISSANCE

Julia CHARBONNEL le 10 juin 2014 à Saintes

Félicitations aux parents



Nouveau rythme à l'école

Pourquoi un nouveau rythme scolaire :

Le gouvernement a décidé de réformer les rythmes scolaires afin d'adapter les temps d'enseignement aux rythmes de l'enfant de manière à faciliter l'apprentissage et à développer d'autres acquisitions.

Quand cette réforme sera-t-elle mise en place et qui sera concerné ?

Sur Grand Cognac il a été décidé de passer à la semaine des 4 jours et demi à la rentrée scolaire 2014-2015. Tous les enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires sont concernés.

L'organisation de la semaine d'école :

Le temps de classe sera toujours de 24h/semaine mais les lundi, mardi, jeudi et vendredi il sera allégé. Il y aura désormais école le mercredi matin.

Lors de ce temps libéré il sera proposé aux enfants des activités périscolaires. En maternelle les plus jeunes continueront à faire la sieste. Pour les plus grands il leur sera proposé des activités tel que sport, arts plastiques, musique, jardinage, sciences...

Les activités pourront avoir lieu à tout moment de la journée, chaque école choisira son emploi du temps après validation par l'inspection académique. Un calendrier de présentation spécifique du nouvel emploi du temps sera distribué à chaque enfant courant juin.

Où auront lieu ses activités et par qui seront-elles organisées ?

Ces activités auront lieu à l'école ou à proximité. Elles seront organisées par des animateurs diplômés, du personnel communal (ATSEM, centres de loisirs, école municipale des sports), des associations sportives et culturelles, des enseignants.

Ces activités sont-elles obligatoires ?

Ces activités ne sont pas obligatoires. Chaque activité se déroulera sur un cycle de 6 à 7 semaines. Les parents devront inscrire les enfants soit à l'année soit à chaque cycle. Cette inscription se fera à l'école auprès du « référent activités périscolaires ». Son nom et sa fonction seront précisés sur le bulletin d'inscription distribué à l'école.

Qui prend en charge le coût de ces activités ?

Grand Cognac prend en charge l'intégralité des coûts des animations, il ne sera donc rien demandé aux parents

Pour tous renseignements complémentaires : <http://www.grand-cognac.fr>

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

RENTREE
2014

Un nouveau rythme à l'école

Une semaine de 4 jours 1/2 avec
3 heures d'activités périscolaires

Retrouvez l'information en ligne sur :

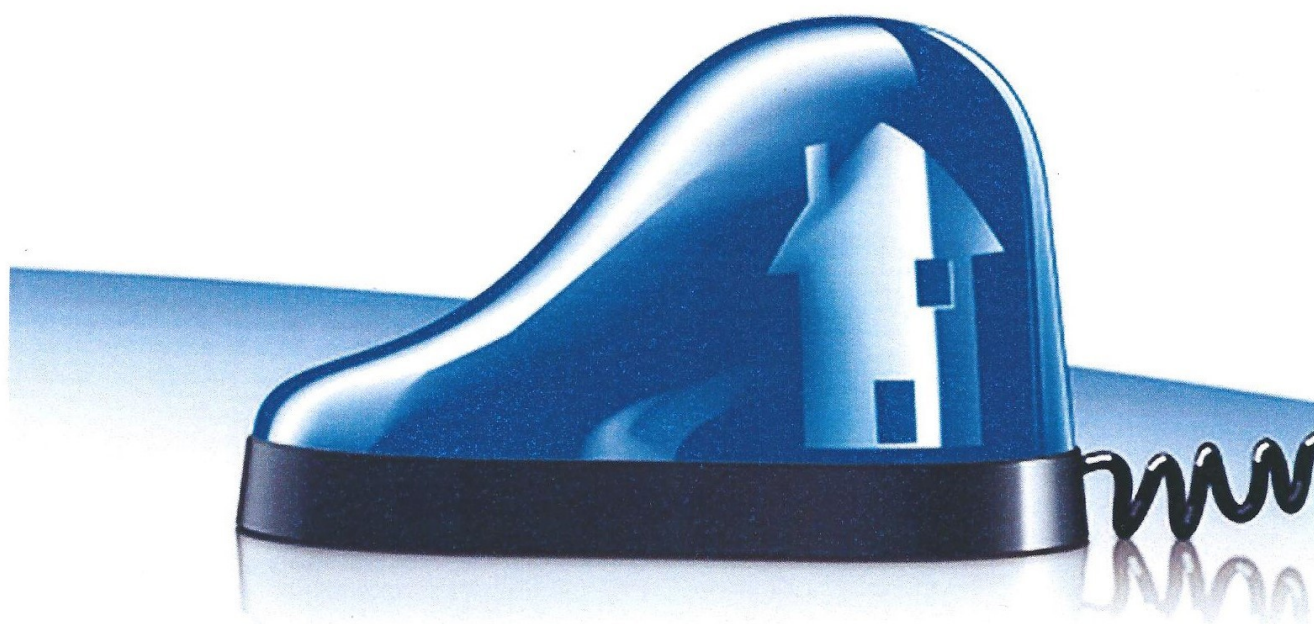
<http://www.grand-cognac.fr>



Crédit Photos : Fotolia - Réalisation et Impression : Grand Cognac avril 2014



Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.




**CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA
CONSUMMATION HUMAINE**

AFFICHAGE OBLIGATOIRE EN MAIRIE (décret 94-841 du 26 sept. 1994)

Service émetteur : Direction de la santé publique
 Courriel : ARS-PCH-16-Emailing@ars.sante.fr
 Téléphone : 05 45 97 46 00
 Télécopie : 05 45 97 46 37

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE MESNAC
MAIRIE
16370 MESNAC

ANGOULEME, le 16 Mai 2014

Prélèvement : 00070624

Date de prélèvement :	12/05/2014	Heure : 10h00	Préleveur : DAVID POTIER
Unité de gestion :	SAEP MERPINS-SOLOIRE (0062)		
Installation :	UDI - HOULETTE (000389)		
Commune :	MESNAC		
Point de surveillance :	COMMUNE (0000000694)		
Type d'eau :	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Motif de prélèvement :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.		
Analyse réalisée par :	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CHARENTE LDA16, ANGOULEME		
N° analyse laboratoire :	14050700681001		
Type de l'analyse :	DIST - ANALYSE DE DISTRIBUTION		
Date de l'analyse :	15/05/2014		

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	16 °C				25
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,1 mg/LCl2				
Chlore total	0,15 mg/LCl2				
Analyses de laboratoire					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,9 unitépH			6,5	9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<5 mg/L Pt				15
Odeur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,2 NFU				2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/100mL				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	653 µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	0,02 mg/L				0,1
Nitrates (en NO3)	37,2 mg/L		50		

Conclusion sanitaire :

Prélèvement effectué: rue du pain perdu.

 Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité en vigueur
 pour l'ensemble des paramètres mesurés.


 Paul LECHUGA
 Directeur de la Santé Publique
 ARS Poitou-Charentes

Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes
 Site Northampton - 4, rue Micheline Ostermeyer
 86000 POITIERS

Téléphone : 05 49 42 30 00
 ars86-contact@ars.sante.fr
 http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr

Prélèvement 00070624 / page 1



Monsieur Didier GOIS
Maire de de Mesnac
Mairie

16370 MESNAC

Affaire suivie par : Olivier CHAMOULEAU (14-43-AB)
Secrétariat : 05 45 65 82 50
ochamouleau@calitom.com

Mornac, le 24 juin 2014

SYNDICAT DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE LA CHARENTE

Tél. 05 45 65 82 50
www.calitom.com
Fax 05 45 65 82 55
ZE La Braconne
19, Rte du Lac des Saules
16600 Mornac

N° SIRET 251 602 660 00028 - APE 3811 Z

Monsieur le Maire,

La collecte charentaise des ordures ménagères et des emballages s'effectue, en grande majorité, en sacs. Hormis les communes et les quartiers conteneurisés, certains administrés ont fait le choix de présenter à la collecte leurs déchets en ayant recours soit à l'usage de bacs achetés dans le commerce soit par l'usage de contenants de récupération (anciennes lessiveuses, bidons...).

Or, les lèves conteneurs des bennes de collecte ne sont compatibles qu'avec des bacs normés NF EN 840-1. Par défaut, les bacs non conformes sont portés à bout de bras par les agents de collecte.

Ce constat a conduit la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail à recommander aux collectivités « les conteneurs roulants normés conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs » et interdit tout autre contenant non conçu pour être appréhendé par les lève-conteneurs, ceci afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques, dorso-lombaires et les risques liés aux piqûres, blessures diverses et risques biologiques (R437).

Pour respecter cette exigence, les équipes de Calitom vont prochainement lancer une campagne d'information auprès des usagers en posant des autocollants sur les bacs non-conformes (cf document au dos du courrier). Cette sensibilisation débutera à compter du 7 juillet. Le nombre de foyers concerné par cette démarche représente en moyenne 10 % des habitants d'une commune. Les services de Calitom ont organisé l'information nécessaire à l'accompagnement de ce changement et se tiennent donc à votre disposition, et à celle de vos administrés, afin de répondre à vos questions.

Vous remerciant de votre compréhension, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Président

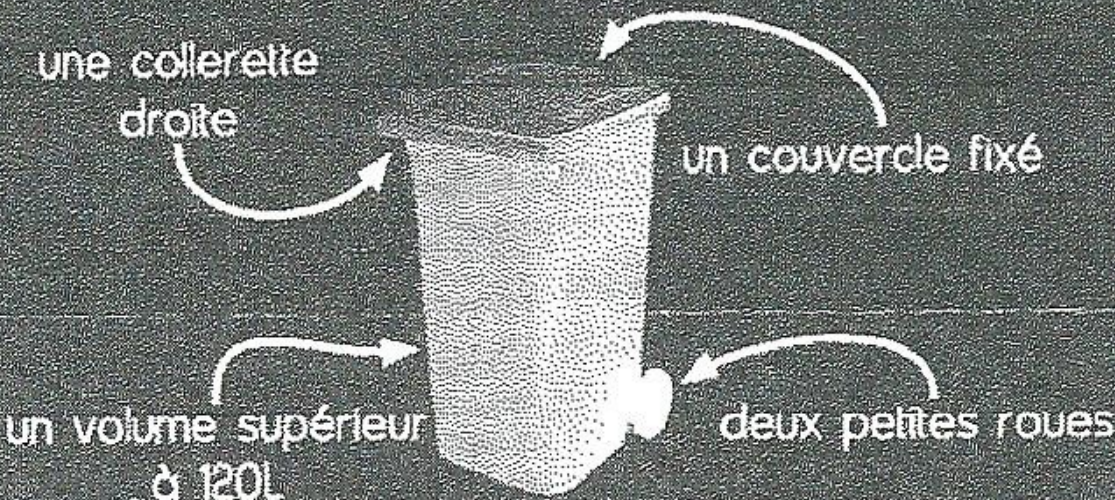
Jean REVEREAULT

calitom
service public des déchets

VOTRE POUBELLE N'EST PAS CONFORME

AUX CONDITIONS DE COLLECTE

Nous vous recommandons d'en changer pour
un bac conforme comme ci-dessous :



une collerette droite

un couvercle fixé

un volume supérieur à 120L

deux petites roues

Merci de votre compréhension : calitom.com - 0 800 500 429